

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l’article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

DÉPENSES DE FONCTION OU FRAIS DE REPRÉSENTATION DES TITULAIRES D’UN EMPLOI SUPÉRIEUR DE L’AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Exercice financier : 2025-2026

Trimestre : Juillet, août et septembre 2025

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût (\$)
Trudel, Yves	Président-directeur général	Rencontre de travail et représentation	2025-06-13	20,00
Trudel, Yves	Président-directeur général	Rencontre de travail et représentation	2025-06-18	10,00
Trudel, Yves	Président-directeur général	Rencontre de travail et représentation	2025-06-26	30,31

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.